



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

date de séance : 05/07/2022
date de convocation : 30/06/2022

n° de délibération : DE2022 - 24

nombre de conseillers en exercice : 11
présents : 7
suffrages exprimés : 9 (pour-9, contre-0)
abstention : 0

objet de la délibération :
Réfection de chemins communaux : aide financière de la CCALCT aux petites communes membres

Le cinq juillet deux mille vingt-deux, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'Esclanèdes dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Pascale BONICEL, Maire.

Prénom, Nom	présent	absent (excusé, ayant donné pouvoir...)	secrétaire de séance
BERGONHE Eric	X		
BLANC Alain		excusé	
BONICEL Pascale	X		
BOUNIEL Muriel	X		
CORDESSE Marianne	X		
MEYRUEIX Franck	X		
MOURGUES Christine	X		
PALMIER Jérôme	X		X
VALARIER Valérie		pouvoir à MEYRUEIX Franck	
VIDAL Fabrice		pouvoir à MOURGUES Christine	
VIEILLDENT Luc		excusé	

Madame le Maire rappelle :

- La délibération du Conseil Municipal d'Esclanèdes n°DE2022-19 du 11/04/2022, demandant une aide financière à la Communauté de Communes ALCT ;
- Le devis de l'entreprise SOMATRA d'un montant de 25 893.00 € TH, pour la remise en état des chemins ruraux suite aux intempéries du 12 juin 2020.
- Les subventions obtenues pour un montant total de 12 282.86
Etat DSEC : 4 843.07 €
Département : 4 155.00 €
Région : 3 284.79 €

- Le reste à charge pour la commune est de 18 788.74 € TTC, soit 13 610.14 € HT

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une aide financière d'un montant correspondant à 50% du reste à charge de la commune, soit 6 807 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DEMANDE une aide financière à la CCALCT d'un montant correspondant à 50% du reste à charge de la commune, soit 6 807 € ;

AUTORISE Madame le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Pour copie conforme,
Le Maire

